



**DECISION N°236 -2024**  
**DISTRIBUTION DU MAGAZINE L'ACTU DE FOREZ-EST**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la nécessité de faire imprimer le magazine intercommunal « L'actu de Forez-Est » au format A4/24 pages, pour tous les habitants du territoire de Forez-Est, à 34 500 exemplaires,

Considérant la proposition financière ci-annexée de Xtrecom - ZA Les Places - 42110 CIVENS, d'un montant de 10 070,00 € HT soit 12 084,00 € TTC

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**  
D'approuver et de signer le devis de Xtrecom - ZA Les Places - 42110 CIVENS, d'un montant de 10 070 € HT, soit 12 084 € TTC et de passer commande.

**ARTICLE 2**  
Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

**ARTICLE 3**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,  
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 28/11/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

Communauté de Communes  
de Forez-Est  
6 Place Paul Larue BP13  
42110 FEURS